

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 60
Séance du vendredi 06 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 06 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	11
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	06
		Absents :	02

Membres présents : BALDOVINI Antony, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BONIFACI Jean-François (Pouvoir à Marie-Ange CARLOTTI PERGOLA), LUCIANI Dominique (Pouvoir à Martin GIULY), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), MANENTI Grégory (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI)

Membres absents : BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 30 août 2024
Date d'exécution : 09 septembre 2024
Date d'affichage : 10 septembre 2024

OBJET : SUBVENTION - ASSOCIATION « AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'ALERIA »

Le président rappelle qu'en février 2024, l'association « Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aléria » avait sollicité l'attribution d'une aide municipale d'un montant de 3.000 € ; il indique que lors du traitement budgétaire de cette demande, une erreur a conduit à l'inscription au budget d'une somme inférieure (2.000 €).

Il propose au conseil municipal d'allouer une aide complémentaire de 1.000 € à l'association et indique que la dépense correspondante pourra être imputée à l'article 6574 du BP 2024 où un crédit non individualisé de 26 250 € a été prévu.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Patrick CHEYNET ne participant pas au vote, approuve la proposition du président par 16 voix et décide d'attribuer une aide complémentaire de 1 000 € à l'association « Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aléria ».

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à Martin GIULY	X				 Martin GIULY
TADDEI LAURENCE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à Patrick CHEYNET	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à M.A. PERGOLA	X				 M.A. PERGOLA
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à J. C. FRANCESCHI	X				 J-Claude FRANCESCHI
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Jean-Claude FRANCESCHI